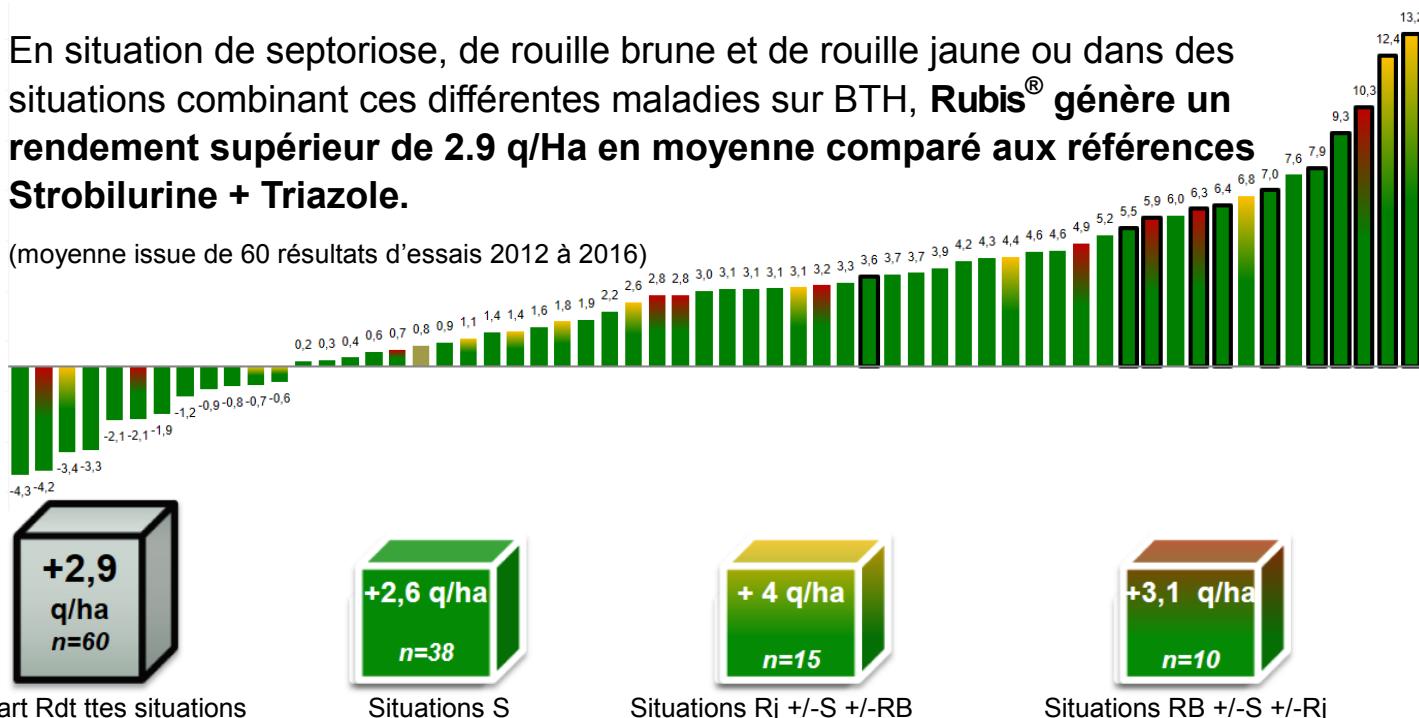


## ► Les performances économiques

En situation de septoriose, de rouille brune et de rouille jaune ou dans des situations combinant ces différentes maladies sur BTH, **Rubis® génère un rendement supérieur de 2.9 q/Ha en moyenne comparé aux références Strobilurine + Triazole.**

(moyenne issue de 60 résultats d'essais 2012 à 2016)



Ecart Rdt ttes situations

Situations S

Situations Rj +/-S +/-RB

Situations RB +/-S +/-Rj



**Avec Rubis® à 1,25 L/Ha, les agriculteurs généreront un gain de 40 €/ha, en comparaison des solutions strobilurine + triazole.**

(prix BTH : 140 €/T - Gain brut = moyenne des gains bruts observés sur 60 essais 2012 à 2016)

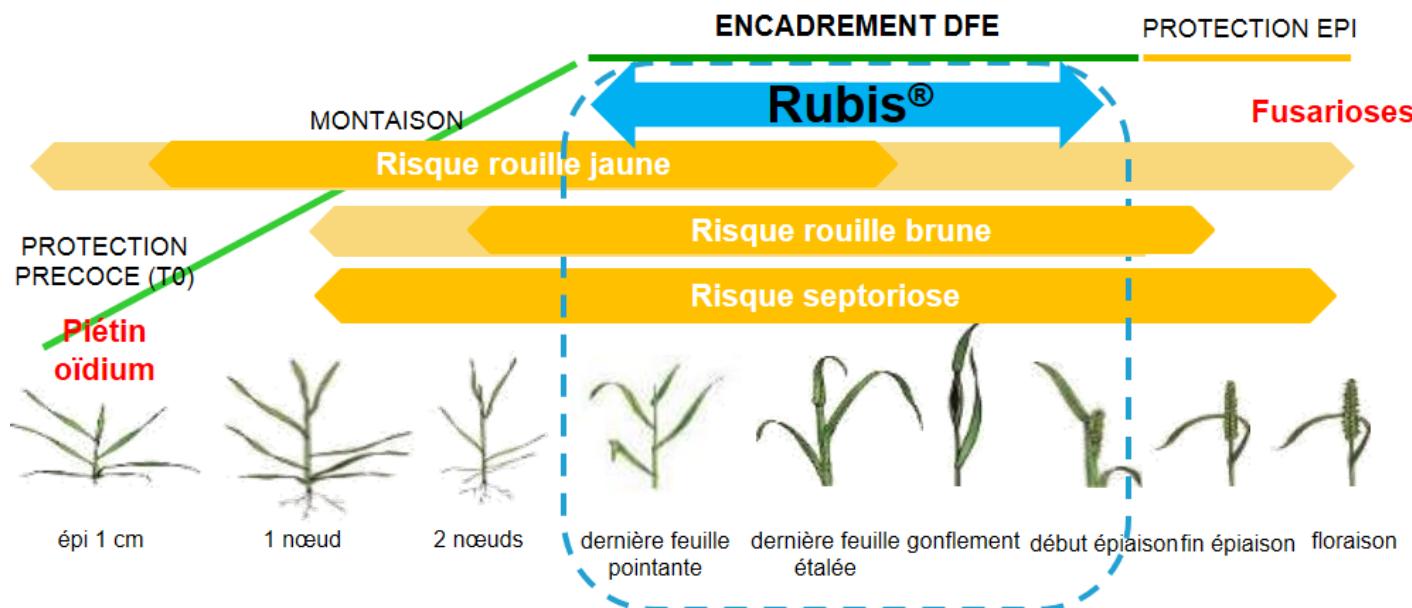
► Rubis® est autorisé sur toutes céréales.

► Rubis® possède un large spectre d'efficacité sur les maladies **des blés** avec une action remarquable sur septoriose, rouilles jaune et brune et également sur les maladies de l'**orge** avec helminthosporiose, rynchosporiose, rouille naine et ramulariose.

► Rubis® bénéficie de la **formulation Stick & Stay** qui sécurise l'efficacité que ce soit en conditions optimales ou difficiles .



## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION



### ■ Préconisations :

- Rubis® s'appliquera en traitement pivot de la protection feuille

### ■ Recommandation doses :

Adapter la dose au contexte de la parcelle (pression parasitaire, sensibilité variétale, type de programmes....)

- Traitement unique : **Rubis® 1,5 à 2,5 L**
- Programmes à 2 traitements : **Rubis® 1,25 à 1,5 L**
- Programmes à 3 traitements : **Rubis® 1,25 L**

## QU'EST CE QUE RUBIS® ?

	RUBIS®
AMM	N°2110201
Composition	140 g/L de boscalid + 50 g/L d'époxiconazole + 60 g/L de pyraclostrobine.
Formulation	Dispersion huileuse (OD)
Cultures et usages autorisés	<b>Blés, triticale, épeautre :</b> septoriose, rouille jaune, rouille brune et helminthosporiose <b>Orges :</b> helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium et ramulariose. <b>Avoines :</b> rouille couronnée, oïdium. <b>Seigles:</b> rhynchosporiose, rouille brune.
Dose autorisée	2.5 L/ha
Classement	 Mention d'avertissement : Danger H315, H317, H319, H332, H351, H360Df, H400, H410
ZNT Aquatique	5 mètres
ZNT Arthropodes	5 mètres
Nbre max d'applications	1/an
DAR	35 jours
DRE	48 heures

Evolution réglementaires au 1er Janvier 2015 : Avertissement : Nouvelle mention de danger H360Df (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) remplace H361fd (susceptible de nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus).

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé)
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes

#### Pour les employeurs

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité



## CONTACTS UTILES

Pour plus d'informations techniques

**BASF France Division Agro**

► N°Azur 0 810 02 30 33  
ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

® : marque déposée BASF - 11/2016 -

Réf CASTOR : 939CFFE1116OUEST

Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

**BASF France S.A.S Division Agro-**

21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex -  
Tél. 04 72 32 45 45 - [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)